



Les médicaments en accès précoce

Les médicaments en accès précoce sont des médicaments **pas encore** vendus en pharmacie.

Comment fabriquer un médicament ?

Il y a plusieurs étapes :

- **La recherche** en laboratoire
- **Les essais** avec des volontaires
- **L'évaluation** de l'efficacité
- **La vente** en pharmacie

Pendant les essais :

Le laboratoire **a le droit de donner** ce médicament à **des personnes volontaires** qui en ont besoin.

Quels sont les médicaments concernés ?

- Les nouveaux médicaments
- Les médicaments existants mais utilisés pour une autre maladie

Les étapes de l'essai :

- Le médecin vous prescrit le médicament
- Vous prenez le médicament
- Vous répondez au questionnaire du laboratoire
- Le médecin répond aussi au questionnaire
- Le laboratoire analyse les réponses
- Le laboratoire envoie les réponses régulièrement et de façon anonyme aux autorités de Santé.
- La Haute Autorité de Santé autorise la vente en pharmacie et le remboursement du médicament.

Comment savoir si vous êtes concerné par un médicament précoce ?

- **Demandez** à votre médecin.
- Votre médecin cherche s'il existe un **médicament autorisé**
- Si oui, le médecin fait la demande **au laboratoire**

Le rôle de l'A.N.R.

- L'association **participe** à l'évaluation des médicaments.
- L'association communique les **témoignages** des adhérents.